

Le pays remis en sel

Les deux « vaquetas » béarnaises apparaissent sur le logo corrigé du sel de Salies. Ouf !

THOMAS LONGUÉ

t.longué@sudouest.fr

Le groupe Facebook et les panneaux plantés à l'entrée de la ville pour fustiger la présence de la (seule) croix basque sur les emballages de sel de Salies-de-Béarn ont eu gain de cause : le Consortium du jambon de Bayonne, qui exploite désormais les salines de Salies-de-Béarn via une société filiale, a remanié sa copie.

Le logo revu et corrigé, présenté très officiellement samedi en mairie de Salies, comportera les deux vaches aux cornes en lyre emblématiques du Béarn. Outre la croix basque, présente au titre « d'élément central du logo du jambon de Bayonne ». Même si, en restant très gentil sur les chiffres, les deux tiers des quelque 1,5 million de jambons produits sous l'IGP (indication géographique protégée) Bayonne ne le sont pas au Pays basque.

Après tout, le béret, bien que prétendument basque, n'y est, lui, pas fabriqué du tout. . . Alors on dira que Bernard Dupont, le très Béarnais président du Consortium du jambon de Bayonne, a voulu avant tout désamorcer une controverse qui paraît très mal, en optant pour « la solution d'apaisement qui met en évidence le Béarn ».

Antagonismes réveillés

Le maire de Salies, Claude Serres-Cousin, constate qu'« on a réveillé des antagonismes ». Mais, somme toute, il considère comme positif que cette « mini-tornade » (sic) ait mis en évidence le sentiment d'appartenance de beaucoup de jeunes à leur pays salisien et béarnais.

« On a, poursuit-il, réfléchi à un nouveau logo, sachant que nous avons un atout extraordinaire avec



Les deux vaches béarnaises partagent le logo avec la croix basque sur le sel de Salies-de-Béarn.

PHOTO DAVID LE DÉODIC

« Plus des deux-tiers des 1,5 million de jambons de l'IGP Bayonne ne viennent pas du Pays basque »

la notoriété du jambon de Bayonne. Voilà pour le principe de réalité. Et s'il faut, à toute force, faire avaler la croix basque aux plus rétifs des Béarnais, Bernard Dupont est là pour convaincre que « ce n'est pas la croix basque en elle-même qui est apposée » sur ses jambons, mais le symbole de l'IGP déposée à Bruxelles, avec son cahier des charges qui impose l'emploi de sel gemme du bassin de l'Adour, son visuel, etc.

Au passage, M. Dupont a rappelé

que la demande d'IGP pour le sel de Salies était en instance, à Paris. Deux experts doivent être nommés incessamment par l'Inao (Institut national des appellations d'origine). À ce jour, seul le sel de Guérande (44) bénéficie d'une IGP.

Effet visuel heureux

Dans le même écusson, qui proclame « la pureté du sel de source » l'encrage renforcé des deux porteurs de sameau (1) rend ceux-ci plus visibles.

Au final, l'effet visuel du nouveau logo est plutôt heureux, comme en convient le syndic de la Fontaine salée, Jean-Pierre Dufourcq-Brana, chef de file des fameux part-prenants, ces « héritiers » propriétaires collectifs de la Fontaine, depuis le 11 novembre 1587. . .

Alors que la ville, via une société d'économie mixte, relance les thermes salisiens (3 millions d'euros d'investissement) avec une nouvelle directrice - Chantal Manescau - et que le Consortium s'appête à réaliser plus de 2 millions d'euros de travaux aux salines, on a le sentiment à Salies d'avoir peut-être évité « un désastre » en désamorçant cette polémique.

À Salies, à la fin du XVI^e siècle, la croix aux branches arrondies était pourtant bel et bien reproduite en motifs aux lisières d'une étoffe dorée, sur laquelle était brodé le fameux sanglier, qui proclame en béarnais : « Si je n'y étais pas mort, personne n'y vivrait. . . »

(1) Récipient de bois traditionnel d'une contenance de 92 litres pour le transport du sel.